

À tous les cabinets d'avocats
avec de nouveaux apprentis

Association pour l'apprentissage en étude d'avocats – Nouveautés dès la rentrée 2025

Chers Formateurs professionnels et pratiques,
Chers Responsables du personnel,
Chères Mesdames, chers Messieurs,

Comme vous l'avez appris par le biais des CIFIC cantonales, plusieurs nouveautés seront mises en place pour les apprentis qui commencent leur apprentissage cet été, à la rentrée 2025.

Par ces lignes, nous souhaitons informer les études d'avocats formatrices d'apprentis de ce que ces changements impliquent, ainsi que de vous tenir au courant des démarches entreprises par notre Association.

Pour rappel, comme indiqué en début d'année, à partir de cette rentrée 2025, la sous-branche « Avocature » n'existe plus.

Veillez noter que pour les apprentis des générations 2023-2026 et 2024-2027, le CFC sera encore délivré avec la mention « sous-branche Avocature ». Il est également rappelé que ces apprentis ont été conviés à suivre les trois cours interentreprises ce printemps et qu'ils ont donc pu bénéficier de la formation complète. Ils recevront par ailleurs sous peu une attestation du suivi de ces trois journées de cours.

Malgré la fin de la sous-branche, cela nous tient à cœur de pouvoir continuer à proposer aux apprentis romands une offre de formation durant leur apprentissage, afin qu'ils puissent acquérir des connaissances spécifiques au fonctionnement d'une étude d'avocats et liées à la profession d'avocat.

Pour cette raison, nous cherchons à remplacer les cours interentreprises précédemment dispensés par des cours au contenu identique, à suivre de manière facultative par les apprentis intéressés.

Ce concept est encore en cours d'établissement, mais nous espérons pouvoir vous revenir d'ici l'automne 2025 avec d'avantage d'informations. Vous trouverez ci-dessous quelques premières informations à ce sujet.

Dans l'intervalle, nous attirons toutefois l'attention des études qui engagent des apprentis pour la rentrée 2025 au sujet du fait que la possibilité leur est toujours donnée de faire **l'acquisition d'une licence « Avocature » dans le Store KONVINK (<https://igkg.konvink.store/fr/#1-avocature>)** : cela permet d'avoir accès aux mandats pratiques liés à l'avocature, ainsi qu'à la boussole de compétences spécifique.

Vous avez des questions au sujet de ces changements ? Alors prenez contact avec notre secrétariat par e-mail : ema.bolomey@la-aa.ch

Nous vous souhaitons une formation réussie et épanouissante et surtout, beaucoup de plaisir !

Avec mes meilleures salutations,

Ema Bolomey

Avocate

Responsable pour la Romandie

Changements pour les apprentis dès la rentrée 2025 :

<p>Boussole de compétences « Avocature » sur KONVINK</p>	<p>Dès la rentrée 2025, la boussole de compétences sera réduite de 64 mandats pratiques à 40. Ce changement vaut pour tous les apprentis de la branche S&A.</p> <p>Notre Association a obtenu de la part de KONVINK la possibilité de laisser la boussole des compétences en ligne, spécifique à la sous-branche Avocature. Les 40 mandats pratiques ont été adaptés de manière spécifique aux études d'avocats, avec l'ajout de deux mandats spécifiques (Gestion des mandats et Gestion des délais).</p> <p>Cet outil est donc à la disposition des apprentis sur le Store de KONVINK, même si la sous-branche n'existe plus formellement.</p> <p>Si vous avez déjà acheté la licence S&A de base (sans l'option « Avocature »), veuillez nous contacter immédiatement afin que nous puissions opérer le changement de licence, pour passer sur une licence « Avocature ».</p>
<p>Examens oraux</p>	<p>Avec l'introduction de la nouvelle réforme de la formation en 2023, un nouveau concept d'examen final « pratique professionnelle orale » a été élaboré pour l'ensemble de la Suisse. La CIFIC Suisse et le BIKAS (Formation Commerciale Suisse https://www.bikas.ch/fr/) ont décidé qu'il n'y aurait plus d'examen oral spécifique pour les sous-branches. Cela concerne tous les apprentis de la branche S&A et a pour conséquence qu'il ne sera plus possible d'organiser des examens oraux finaux spécifiques aux études d'avocats.</p> <p>A partir de la session d'examens 2026, il y aura cinq casus généraux qui seront attribués aux apprentis de manière aléatoire. Pour cette raison, il ne sera plus nécessaire de présenter un PFP (profil de formation et de performance).</p> <p>Les cabinets d'avocats seront informés de ces nouveautés par les CIFIC cantonales. Veuillez consulter à cet effet les webinaires en ligne gratuits de la CIFIC Suisse (https://igkg.ch/fr/). Les apprentis sont préparés à cet examen oral général de fin d'études dans le cadre des CI-S&A. Ils ont la possibilité de s'inscrire à des cours de formation continue.</p>
<p>Remplacement des examens écrits</p>	<p>Parallèlement, la nouvelle réforme de la formation Ofo 2023 a également remplacé l'examen final « Pratique professionnelle écrite » sous sa forme existante par six certificats E-test S&A. Les apprentis pourront donc désormais passer leur examen final en ligne. Pour les apprentis ayant débuté leur apprentissage en 2023, les certificats E-test seront présentés et notés dans le cadre des CI. e</p>
<p>E-tests : Certification « Avocature »</p>	<p>De manière analogue à ces six certificats d'E-test S&A, notre Association a souhaité mettre en place trois nouveaux certificats d'E-test « Avocature ».</p> <p>Ceux-ci sont structurés de manière similaire aux connaissances professionnelles acquises lors des trois journées CI-Avocature.</p>

	<p>A la fin de l'apprentissage, les apprentis recevront une note spécifique à « l'avocature », au moyen d'un certificat composé des points obtenus lors de trois E-Tests (ne faisant pas partie de la note du CFC, car facultatifs).</p> <p>Nous sommes d'avis qu'il est utile pour les études qui recrutent des jeunes ayant terminé leur apprentissage d'avoir des informations quant aux acquis spécifiques à la branche ; ces E-Tests spécifiques permettront de remplacer la note de l'examen oral spécifique à la branche, qui disparaît.</p> <p>Les apprentis des générations 2023 - 2026 et 2024 - 2027 disposeront aussi de ces trois E-tests spécifiques à partir d'octobre 2025. D'avantage d'informations à ce sujet vous seront communiquées à l'automne.</p>
--	--

Projet de formation de l'Association :

Trois journées de cours (facultatives)	<p>Notre projet d'offre de formation repose sur trois journées de cours que les apprentis doivent suivre durant leur apprentissage.</p> <p>Les cours seront organisés à Lausanne, à la Maison de la Communication, les samedis (inchangé) afin de pouvoir réunir les apprentis de toute la Suisse romande.</p> <p>Une attestation est délivrée une fois les trois cours dûment suivis.</p>
Coût	<p>Une finance d'inscription sera exigée de la part des études formatrices, dont le montant reste encore à définir. Les cours n'auront lieu que si un nombre minimal d'inscrits est atteint.</p>
Contenu des cours	<p><u>Jour 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupes d'interlocuteurs • Activités d'un avocat • Groupes de clients et Communication • Professionnels du droit <p><u>Jour 2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Exécution des tâches : fixer des objectifs et priorités • Gestion des mandants • Gérer l'agenda et gérer les délais • Le secret professionnel <p><u>Jour 3 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation des tribunaux et des autorités • Aperçu des domaines juridiques • Déroulement des procédures judiciaires
Plateforme de formation et d'apprentissage KONVINK et support de cours en ligne	<p>Comme indiqué, les apprentis peuvent d'ores et déjà faire l'acquisition de la licence KONVINK spécifique « Avocature », pour le prix de CHF 290.80, qui permet d'avoir accès aux mandats pratiques et à la boussole de compétences.</p> <p>Les supports de cours élaborés par notre Association, pour les trois journées de cours, seront mis à disposition via notre site internet au moyen d'un mot de passe, et seront facturés en sus.</p>